

**COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE****ARRÊTÉ N° PM113/2022**

**OBJET : Règlementation de la circulation et du stationnement  
Ouverture de chambre télécom  
Grande Rue**

---

NOUS, MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212-5 ;

**VU** le code de la route ;

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

**VU** la demande de la société SETELEN, en date du 18 juillet 2022 ;

**CONSIDERANT** qu'il va être entrepris l'ouverture d'une chambre télécom sur chaussée de la Grande Rue ;

**CONSIDERANT** qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

**CONSIDERANT** que le secteur en cause est à l'intérieur des limites de l'agglomération ;

## **A R R Ê T O N S**

**ARTICLE 1 :** Le jeudi 25 août 2022, pour une durée de deux jours, la circulation sera réduite Grande Rue entre la rue de la Roseraie et la rue des Nouvelles Ecoles.

**ARTICLE 2 :** Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la société SETELEN, ZI Les Troques, 69630 CHAPONOST.

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 26 juillet 2022

LE MAIRE : Bernard ROMIER

